



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
☎ : 02.37.23.12.43 Courriel : ccler.maintenon28@gmail.com
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

Fiche Adhérent 2026-2027

Atelier : ASTRONOMIE

Animateur : Martial MAIGNAN
Co-Animateur : Patrice JARDIN

Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal **Ville**.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

Tarifs	Adhésion CCLER	35 €/an	☐ réglée le..... <i>Chèque n°</i>
	Cotisation Atelier	35 €/an (20 €/an si >14 ans)	☐ réglée le..... <i>Chèque n°</i>

**Merci de transmettre cette fiche, le règlement intérieur et vos règlements
à l'animateur de l'atelier ou au secrétariat**

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



REGLEMENT INTERIEUR

Atelier ASTRONOMIE : Année 2026-2027

Animateur : Martial MAIGNAN - martial.maignan@free.fr
Co-Animateur : Patrice JARDIN - jardinpatrice@gmail.com

Jour : **Vendredi** (Observatoire de Boisricheux à Pierres) à partir de 21h00.

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). *Faire un chèque <u>à l'ordre du CCLER</u>	35 €/an
	Cotisation à l' Atelier Astronomie *Faire un chèque <u>à l'ordre de l'atelier Astronomie</u>	35 €/an (20 €/an si >14 ans)

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).
- A contribuer à l'entretien des deux sites intérieur et extérieur (pelouse, sol des locaux, poubelles des déchets, approvisionnement en eau, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

**La Présidente,
Christine DUPRAT**



(à découper et à remettre à l'animateur ou au secrétariat)

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier ASTRONOMIE** pour l'année **2026-2027**.

Date :

Signature :